



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

L'an 2025, le 17 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 décembre 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Blanc :	0

M. Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot,
Mme Six, M. Potin, Mme Chéron, M. Voisin,
M. Buxaderas, M. Augustin, Mme Plesse,
Mme Dubuisson, Mme Sinty, M. Frénée

Présents :

Mme CHERON donne pouvoir à M.
BOURGIN

Excusés représentés

Absent

M. Vandamme

Secrétaire :

Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt

Préfecture du Val d'Oise.

Le 19 décembre 2025

Et publication du : 19 décembre 2025

D2025_36

Objet : Autorisation de mandater jusqu'à 25% des dépenses d'investissement en attendant le vote du BP 2026

Vu, L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu, l'article L 5217-10-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu, l'instruction comptable M57,

Considérant que jusqu'au 15 avril 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date,

Considérant dès lors que la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de permettre au maire jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 à engager et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :



Chapitre	BP 2025	25 % possible
21	1 095 498,97 €	273 874,74 €
TOTAL	1 095 498,97 €	273 874,74 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE l'autorisation donnée au maire de mandater jusqu'à 25 % en dépense d'investissement en attendant le vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.